

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du
service public d'eau potable
et d'assainissement

dax.fr

EXERCICE 2017



RÉGIE MUNICIPALE
DES EAUX DE DAX

6 allée du Bois de Boulogne
Tél. 05 58 90 97 97 - Mail : rde@dax.fr

PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'écologie et du développement durable, le Rapport Annuel du maire sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

“ Le Maire présente au conseil municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. ”

(art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- à destination des usagers :

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie.

- pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Maire.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

- 1.** La qualité du service à l'utilisateur,
- 2.** La gestion financière et patrimoniale,
- 3.** Les performances environnementales du service.

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE DAX

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la ville de Dax
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la ville de Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement
 - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
 - 1.3.2 Descriptif des abonnés de la ville de Dax
 - 1.3.3 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
 - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
 - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
 - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
 - 2.3.1 Gestion du réseau
 - 2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eau usée
 - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
 - 3.1.3 Rejets industriels
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration
 - 3.2.3 Gestion financière du service
- 3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

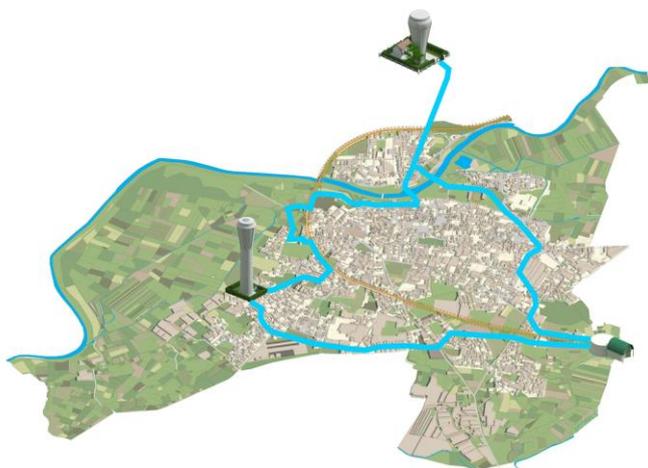
Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE DAX

1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE DAX

Dax dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les dacquois s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la Ville à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité. Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la ville en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'Ouest de la ville
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène.



Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles puis stockées dans les trois réservoirs de la régie des eaux :

- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m³), à l'Ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m³), route de Castets, à 6 km au Nord de DAX.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m³), au Sud-Est de DAX.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferrisées afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (Ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 13 000 abonnés (pour environ 40 000 habitants) desservis par 138 km de réseaux. Conformément aux exigences réglementaires, le système de distribution de la ville de Dax ne contient pas de canalisation ou de branchement en plomb.

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA VILLE DE DAX

Depuis la seconde moitié du XIXe siècle, la ville de DAX collecte les eaux usées de ses habitants.



Ce réseau, mesurant aujourd'hui 203 km, collecte les eaux pluviales et les eaux usées domestiques qui sont transférées vers la station d'épuration (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en point blanc sur la carte).

Les eaux issues du réseau d'assainissement sont donc transférées vers la station d'épuration de la ville de DAX située à Saubagnacq, dans le quartier Talamon, à proximité de l'Adour, au sud-ouest de la ville.

Mise en service en 2005, cette nouvelle usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la réception et le traitement des matières de vidange et des produits de curage des réseaux.

1.3 LA REGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

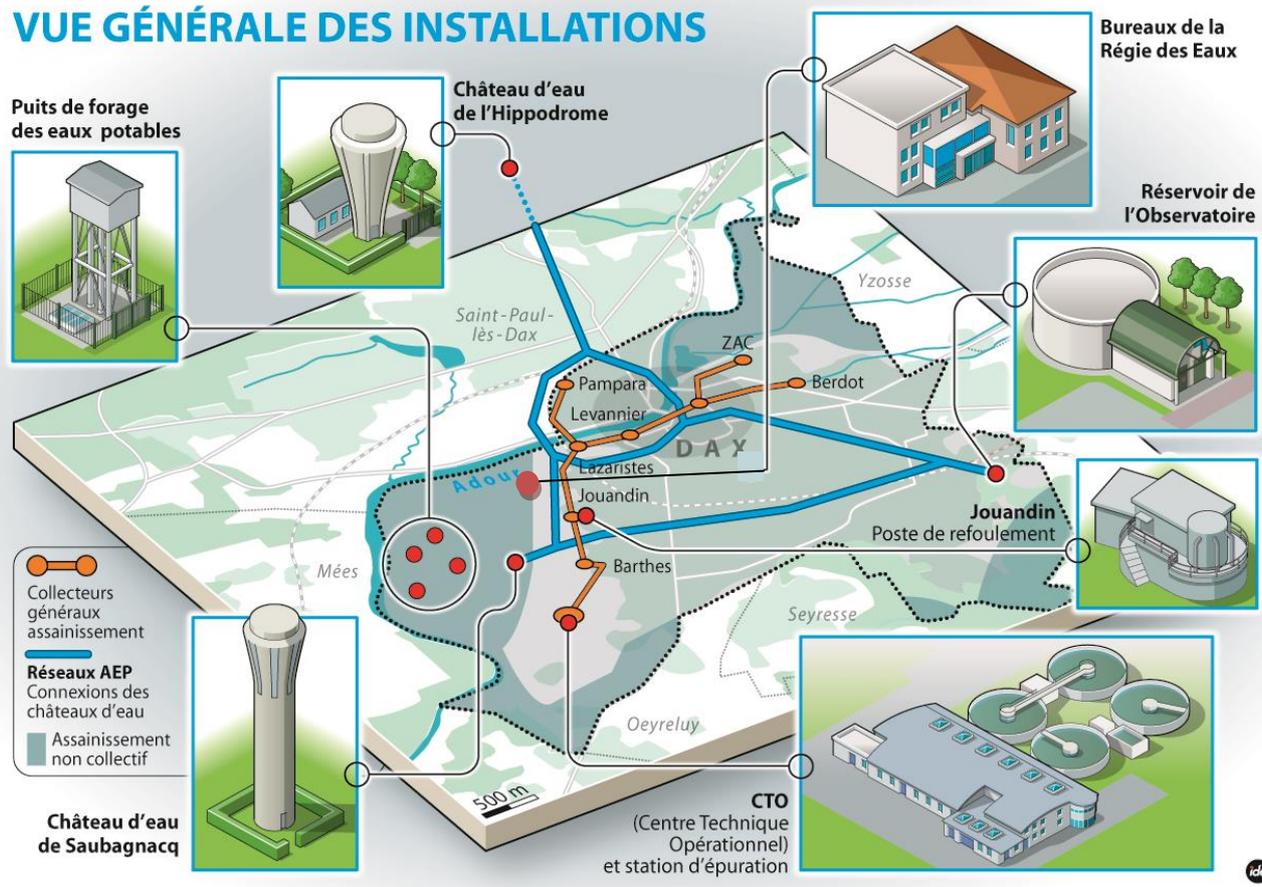
La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 72 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein de la régie des eaux :

- Thermalisme : production et distribution d'eau et de boues thermales.
- Laboratoire accrédité COFRAC : analyses physico-chimiques et biologiques.

VUE GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS



CERTIFICATION QUALITE DU SERVICE DES EAUX

Afin de satisfaire au mieux les exigences de ses usagers-clients, la Régie des Eaux positionne la qualité de son service comme un objectif majeur.

A cette fin, celle-ci met en œuvre des moyens humains, matériels et financiers lui permettant d'atteindre ses objectifs dans le but d'assurer et d'améliorer en permanence la qualité de ses produits et services.

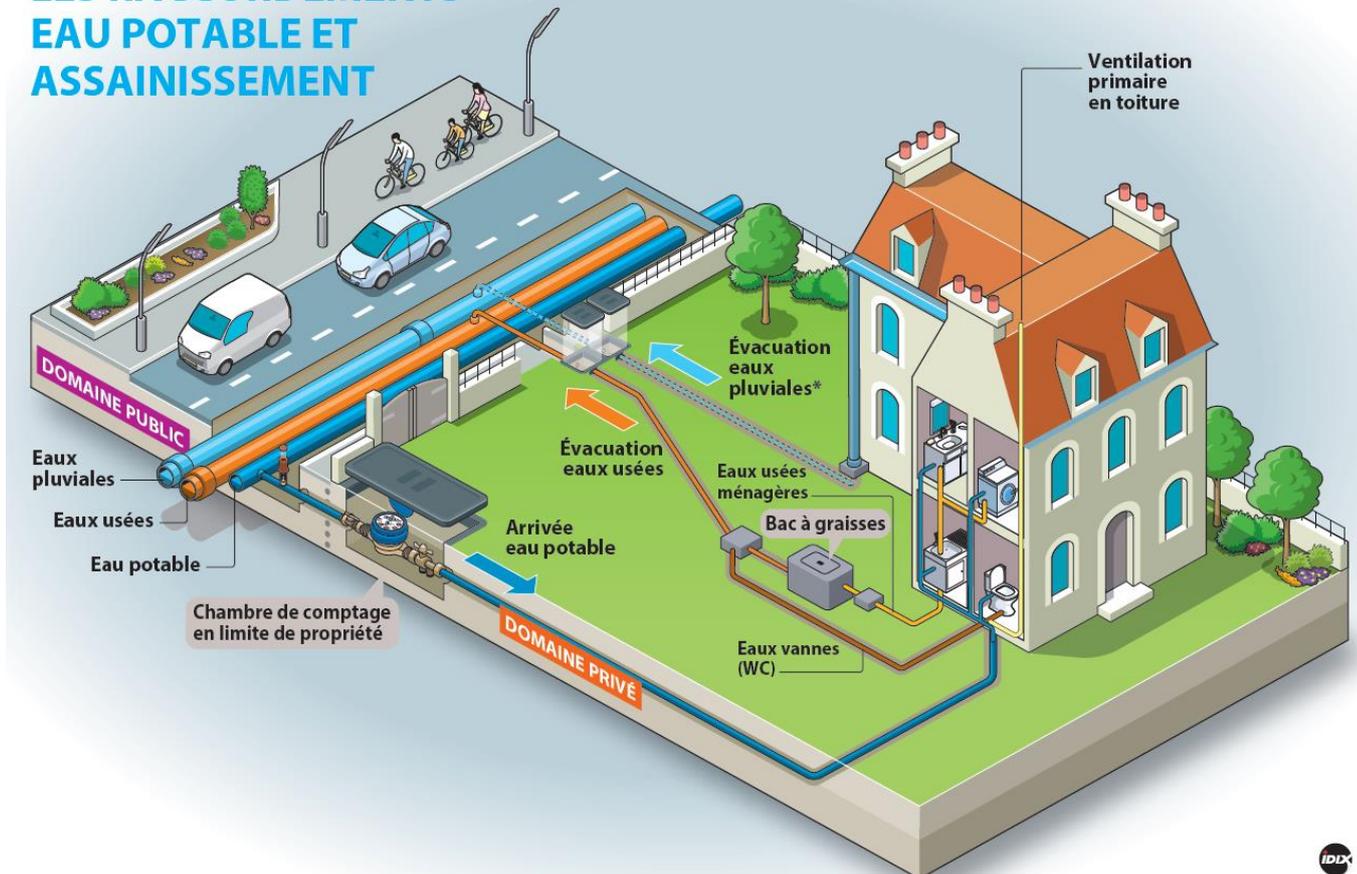
Cela s'est traduit, en 2008, par l'accréditation COFRAC du Laboratoire Municipal, suivant le référentiel NF EN ISO 17025 puis ebn 2011 par la certification du centre de production de « TERDAX, le Péloïde de Dax », suivant le référentiel AQUACERT HACCP Thermalisme.

Forte de la mise en œuvre de ces démarches de progrès aboutissant toutes les deux à une reconnaissance tierce partie, la Régie des Eaux poursuit ses efforts et s'engage au sein d'une démarche de certification de son Service Clientèle suivant le référentiel NF EN ISO 9001 à l'horizon 2020.

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués pour les parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés.

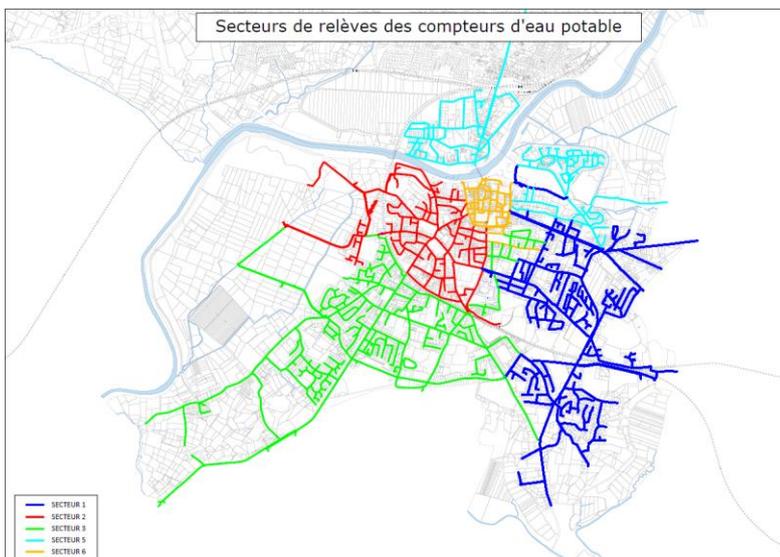
LES RACCORDEMENTS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



EAU POTABLE

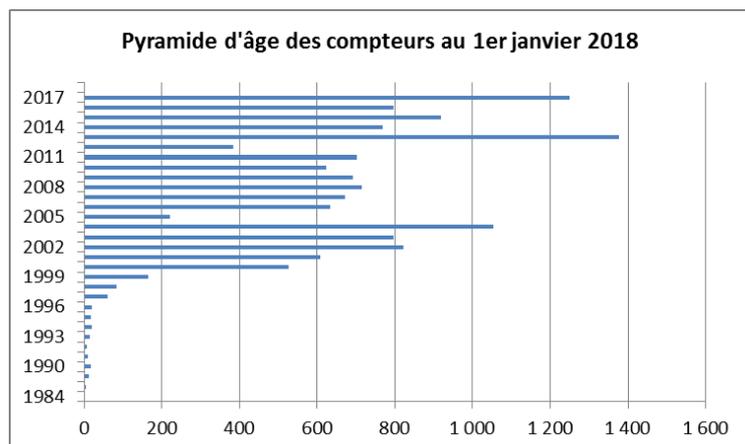
La ville de Dax effectue la relève des compteurs :

- tous les 6 mois pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les consommateurs industriels ou assimilés.



En 2016 et 2017, les services de la régie des eaux ont travaillé à la refonte totale des tournées de relèves pour améliorer l'efficacité des rotations et rendre plus lisible le lien entre les releveurs et les usagers. Le territoire se divise ainsi en 5 secteurs de relèves pour les usagers domestiques.

Ce travail a également permis de remettre à niveau les données patrimoniales sur le parc des 14 000 compteurs d'eau potable, pour aboutir à la pyramide d'âge suivante (répartition par millésime) :



L'arrêté du 06 mars 2007 orientant les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans, la régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 870 compteurs chaque année. A ce jour 85 % du parc est conforme.

En 2017, 1 250 compteurs ont été renouvelés afin d'anticiper les prochaines années, qui nécessiteront

également beaucoup de renouvellement. Depuis 2014, tous les compteurs sont équipés de télé-relevé, permettant de relever le compteur de façon plus fréquente (jusqu'à une fois par semaine) et de fiabiliser la lecture d'index. A ce jour environ, 15 % du parc est équipé.

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. La ville de Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, la ville de Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement (assainissement) correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.

1.3.2 DESCRIPTIF DES ABONNES DE LA VILLE DE DAX

Données abonnés	Valeurs
Nombre d'abonnés (incluant tous les entrants)	15 279
Nombre d'habitants (INSEE)	21 793
Nombre d'habitants/abonnement	1,44

Ces chiffres restent relativement stables d'une année sur l'autre. Depuis de nombreuses années, la ville de Dax subit une diminution régulière du nombre d'habitant par logement :

- les ménages composés d'une seule personne représentent 51,5% des ménages totaux, soit 29% de la population totale.
- les ménages composés de deux personnes maximum représentent 82% des ménages totaux, soit 63% de la population dacquoise.

S'il est admis qu'en France, la consommation moyenne d'un ménage se situe aux alentours de 120m³/an, la consommation annuelle sur DAX est de 71 m³/an, soit nettement en dessous de la moyenne nationale.

1.3.3 SERVICES A L'USAGER

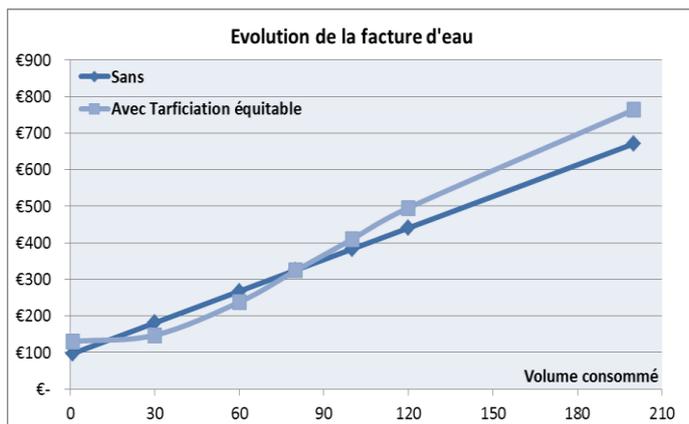
Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur, dont les principaux sont listés ci-dessous :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement, sous 4 semaines, si création du branchement. Sous 6 jours, si branchement existant. (Délais respectés à 100 %)	
Accueil et Facturation (nouvelle adresse en 2015)	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Fax : 05.58.74.21.35 Mail : rdeinfo@dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la Régie des Eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes.	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La Régie des Eaux participe financièrement au Fonds Départemental de Solidarité et tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie.	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2017 : 3,5	
Réclamations	Eau Potable	Assainissement
	2,62%	0,13%

1.4 PRIX DE L'EAU

En 2014, la Régie de la ville de DAX a mis en place une **tarification équitable** validée par le Conseil Municipal. Le principe est d'établir une progressivité des tarifications pour les premières tranches correspondant aux consommateurs domestiques, puis d'ajuster progressivement ces coefficients pour tendre à une continuité de ces tarifs pour les gros consommateurs.

La tarification progressive repose ainsi sur les principes suivants :



61 et 120 m³ ;

- Gratuité de la fourniture d'eau correspondant aux besoins vitaux, soit pour les 30 premiers m³ de consommation d'un ménage ;
- Etablissement d'un 1^{er} palier de facturation à un tarif modéré, entre 31 et 60 m³ consommés annuellement ;
- Mise en place d'un 2^{ème} palier, à un tarif en hausse, pour les consommations comprises entre 61 et 120 m³ ;
- Mise en place d'un 3^{ème} palier de facturation à un tarif en légère diminution par rapport au palier précédent, pour les consommations comprises entre 121 et 500 m³/an ;
- Introduction de 3 paliers supplémentaires à 1000, 5000 m³ et au-delà pour tendre à retrouver, par l'intermédiaire d'un ajustement progressif, la tarification actuelle pour les gros consommateurs et à peu impacter ceux pour qui la ressource en eau est essentielle ;
- Ajustement de l'abonnement qui préserve les ménages résidant à Dax et répercuté auprès de très petits consommateurs intermittents ou professionnels, de manière plus équitable, les charges de gestion de leur contrat supportées par leur service.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du dispositif de la tarification équitable. Il convient de rappeler que cette nouvelle tarification a permis à une majorité d'utilisateurs de bénéficier d'une baisse de leur facture d'eau par rapport à la facturation réalisée en 2013. Les effets ont concerné tous ceux dont la consommation annuelle est comprise entre 12 et 94 m³.

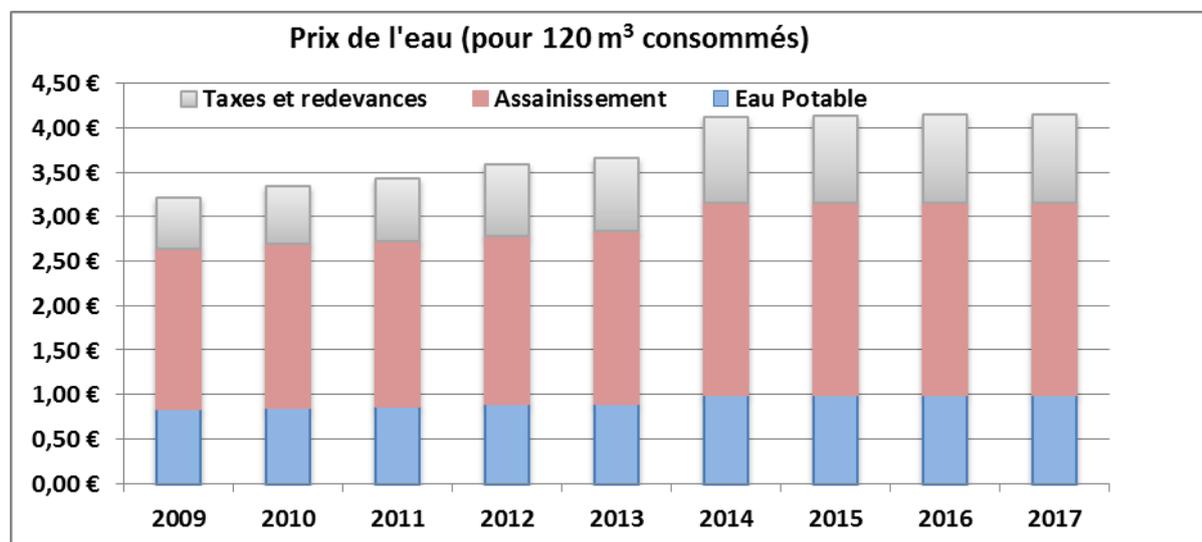
La consommation moyenne des usagers domestiques en 2017 se situe à 72 m³/an. Les ménages les moins dispendieux consomment en général autour de 30 m³/an. La consommation de référence INSEE, de 120 m³/an, n'est donc plus représentative du comportement moyen des ménages, du fait de la baisse régulière des consommations depuis le début des années 2000. Cette consommation peut cependant être retenue comme représentative des foyers disposant d'un bon niveau de confort.

En complément de la tarification équitable, un accompagnement social est proposé auprès des personnes en difficulté.

Le prix de l'eau pratiqué à Dax, reste, si l'on se réfère au prix médian, légèrement inférieur à la moyenne du bassin Adour-Garonne. L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau, pour un volume de 120 m³, afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variable (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

		2016	2017	Variation 2016/2017	
Eau Potable	Prix unitaire du m3	0,688 €	0,688 €	0%	
	Abonnement Annuel (Diamètre 15 mm)	36,800 €	36,800 €		
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m3)	0,99 €	0,99 €		
	Redevances	Prélèvement de la ressource en eau	0,112 €		0,112 €
		Lutte contre la pollution	0,310 €		0,310 €
	TVA	TVA (5,5 %)	0,08 €		0,08 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m3)		0,50 €		0,50 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m3)		1,50 €		1,50 €
Assainissement	Prix unitaire du m3	1,483 €	1,483 €	0%	
	Abonnement Annuel	82,800 €	82,800 €		
	Prix unitaire Hors Taxes et Redevances (en €/m3)	2,17 €	2,17 €		
	Redevance	Modernisation des réseaux de collecte	0,240 €		0,240 €
		TVA	TVA (7% à partir de 2012, 10% à partir de 2014)		0,24 €
	TOTAL Taxes et redevances (en €/m3)		0,48 €		0,48 €
	Prix unitaire T.T.C (en €/m3)		2,65 €		2,65 €
	TOTAL FACTURE D'EAU Ville de DAX		Prix unitaire H.T. (en €/m3)		3,17 €
		Taxes et redevances	0,98 €	0,98 €	
		Prix unitaire T.T.C (en €/m3)	4,15 €	4,15 €	

En 2017, la facture n'a donc subi aucune augmentation. Les tarifs de la ville (prix du mètre cube et abonnement), n'ont pas augmenté depuis la délibération de décembre 2013.



Sur la commune de DAX, la consommation moyenne par foyer est de 72 m³. Les consommations annuelles supérieures à 100 m³ ne représentent que 18,8 % des abonnés.

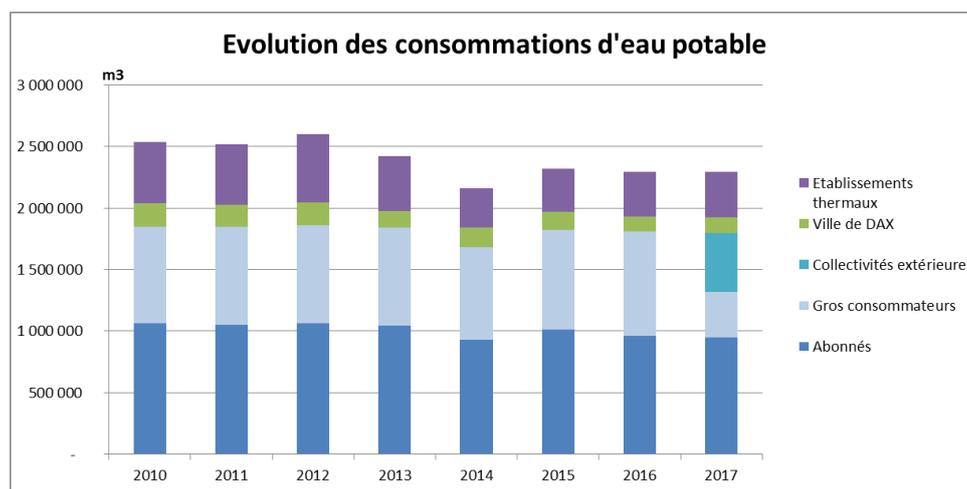
2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

2.1 QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

2.1.1 DETAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2017, le service des eaux de la ville de Dax a vendu 2 295 130 m³ d'eau, ainsi répartis :

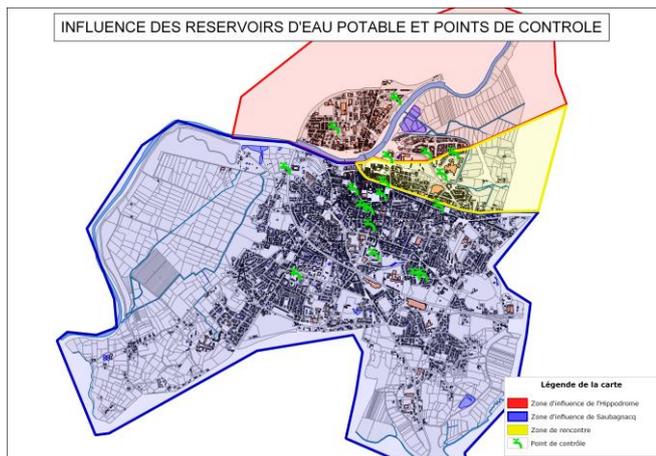
Volumes vendus ...	Valeurs (m ³)	Variation annuelle*
Aux usagers domestiques de la ville de DAX	950 165	-1 %
Industriels et gros consommateurs	371 195	0 %
Vente aux collectivités extérieures	475 614	
À la ville de DAX	127 326	+ 7 %
Aux établissements thermaux	371 632	+2 %
TOTAL	2 295 130	0 %



Bien que chaque profil d'utilisateur ait un comportement spécifique en 2017 (arrosage des espaces verts justifiant les consommations de la ville de DAX, poursuite d'une baisse légère et continue des usagers domestiques, etc...), le volume total vendu en 2017 reste stable.

2.1.2 CONTROLE ET QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Comme précisé précédemment, l'eau potable distribuée par la Régie Municipale provient de deux champs captants. Compte tenu des caractéristiques hydrauliques du réseau, ces eaux d'origines différentes ne se mélangent que très peu lors de la distribution. On note plutôt un front de partage des zones d'influence de l'Hippodrome et de Saubagnacq, qui se situe en centre-ville et :



- une eau de minéralisation moyenne en provenance de l'Hippodrome, qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax
- une eau de minéralisation moyennement accentuée pour l'eau de Saubagnacq qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
pH	7,9	7,6
Conductivité à 25 °C	264	403
Chlore total mg/L	0,55	0,21
Bicarbonates mg/L	140	188
TAC °F	11,5	15,2
TH ° F	10,2	16,5
Calcium mg/L	36	59
Chlorures mg/L	14,4	20,7
Magnésium mg/L	2,8	4,5
Potassium mg/L	1,6	2,9
Sodium mg/L	11	14
Sulfates mg/L	< 0,5	22
Ammonium mg/L	0,20	0,03
Nitrates mg/L	< 0,5	7,9
Nitrites mg/L	< 0,01	< 0,01

En 2017, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 26 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 3 forages (F1H, F3H, F4H), 5 départs de distribution et 18 points sur le réseau,

- 44 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 3 forages (F2S, F5S, P3S), 14 départs de distribution et 27 points sur le réseau.

Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production. Seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires. Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2017:

Bactériologie HIPPODROME			
production		réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	conformité
8	100 %	18	100 %

Bactériologie SAUBAGNACQ			
production		réseau	
Nombre de prélèvements	Conformité	Nombre de prélèvements	conformité
17	100 %	27	100 %

Sur le plan bactériologique, l'année 2017 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur l'ensemble du réseau.

Physico-chimie HIPPODROME					
production			réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité
8	0	0	18	0	0

Physico-chimie SAUBAGNACQ					
production			réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassements des références de qualité	Dépassements des limites de qualité
17	0	0	27	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est noté une amélioration des eaux distribuées. En effet, il est rappelé qu'une partie des eaux du champ captant de Saubagnacq est issue d'horizons peu profonds vulnérables aux pollutions de surface. Ainsi, il peut être retrouvé dans ces nappes superficielles des traces de pesticides et notamment de certains herbicides (famille des chloroacétamides) depuis qu'ils sont recherchés.

En mélangeant dans le château d'eau de Saubagnacq, des eaux d'aquifères superficiels et profonds, la Régie Municipale peut mettre en distribution des eaux dont la teneur est inférieure à 0,1 µg/L, qui est la valeur maximale autorisée.

Dans ces conditions et alors que deux non conformités en ESA métolachlore avaient été révélées en 2016, aucune anomalie n'a été observée en 2017. La teneur maximale relevée a été de 0,08 µg/L inférieure à la limite de 0,1 µg/L. Il est à signaler que ces teneurs, comme le souligne l'ARS, ne présentent pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation définie en 2014 par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail, établie à 510 µg/L pour ce composé.

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau. Dans ce contexte, la Régie Municipale fait intervenir le Laboratoire Municipal pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des seuils d'alerte quelquefois très bas ont été mis en place afin de prévenir les éventuels écarts de qualité.

Ainsi, le Laboratoire Municipal a réalisé en 2017 :

- 261 analyses sur l'eau produite : forages et départs de distribution
- 299 analyses sur l'eau distribuée (25 points contrôlés répartis sur l'ensemble du réseau)
- 125 analyses aux points d'entrée des communes périphériques alimentées par Dax.

On note un taux de conformité aux seuils d'alerte retenus de 87 % pour les eaux produites, 97 % pour les eaux distribuées et de 98 % pour les eaux à l'entrée des communes desservies.

ÉVOLUTION DU TAUX DE NITRATES

L'exploitation de la nappe superficielle des barthes de Saubagnacq, ressource sensible aux activités humaines, fait l'objet d'un suivi de la teneur en nitrates de l'eau.

Depuis 1998, la concentration en nitrates diminue sensiblement, conséquence des mesures de protection mises en place et de l'abandon des cultures sur la zone. La composition de l'eau distribuée en sortie du château d'eau de Saubagnacq est, comme indiqué plus haut, le résultat d'un mélange des eaux de nappes profondes et superficielles. Ainsi, cette dilution amplifie la réduction de la teneur en nitrates de l'eau au départ du réservoir, qui n'est plus aujourd'hui que de 6 mg/L environ.

Pour ce qui concerne, l'eau en provenance du champ captant de l'Hippodrome issue de nappes profondes est dépourvue de nitrates : teneur < 0,5 mg/L. Le suivi de ce paramètre permet néanmoins de confirmer que la déferrisation de l'eau n'entraîne pas la formation de composés azotés.

2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

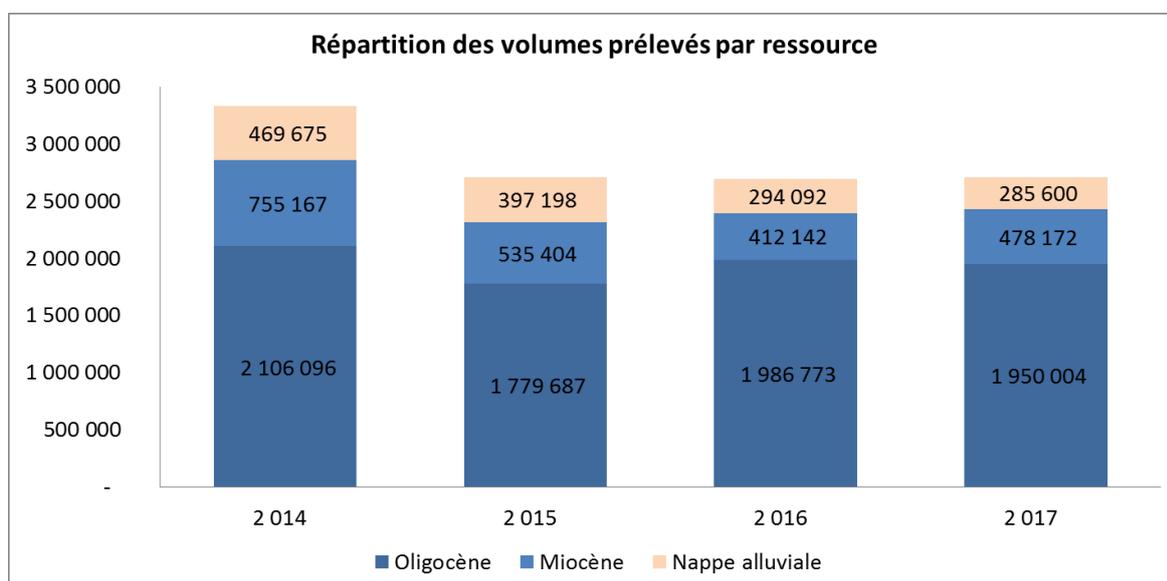
La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2017, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2017 (m ³)	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	oligocène	257 060	- 27 %
	F3S	oligocène	224 693	- 11%
	P3S	60 % Alluviale + 40 % miocène	476 000	- 3 %
	F5S	Oligocène	462 813	+ 35 %
	F6S	miocène	151	-
	Total Forage Saubagnacq			1 420 717
Hippodrome	F1H	oligocène	271 301	- 5 %
	F2H	miocène	287 621	+ 33 %
	F3H	oligocène	332 983	+ 4 %
	F4H	oligocène	414 815	- 7 %
	TOTAL Forage Hippodrome			1 293 059

Le volume total produit est de 2 713 776 m³.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S, influence sur F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau).



Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs au premier trimestre 2017,

- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).

- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.



- Inspection des forages.

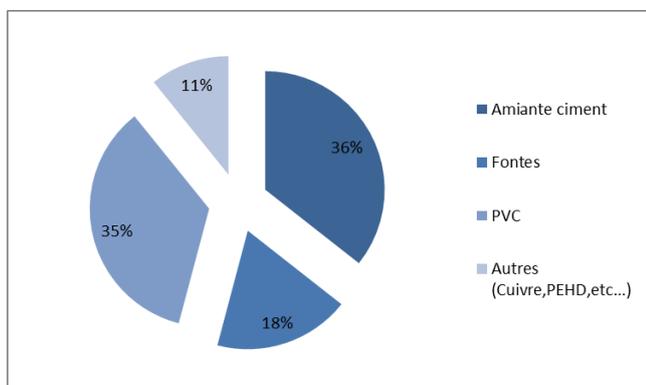
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.

- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

2.2.2 GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville de Dax comporte 138 km de canalisations.



Quatre principaux types de canalisations sont utilisés sur les réseaux pour assurer la distribution en eau potable : Amiante Ciment, Fonte, PVC et divers (Cuivre, Bioroc, PEHD, etc...).

Il se compose :

- d'un réseau primaire (canalisations de gros diamètre de 150 mm à 400 mm), qui conduit l'eau depuis les réservoirs vers les principaux quartiers de la ville et permet d'assurer la défense contre l'incendie,

- d'un réseau secondaire (conduites de petit diamètre), qui quadrille les rues de la ville afin d'acheminer l'eau vers chaque immeuble.

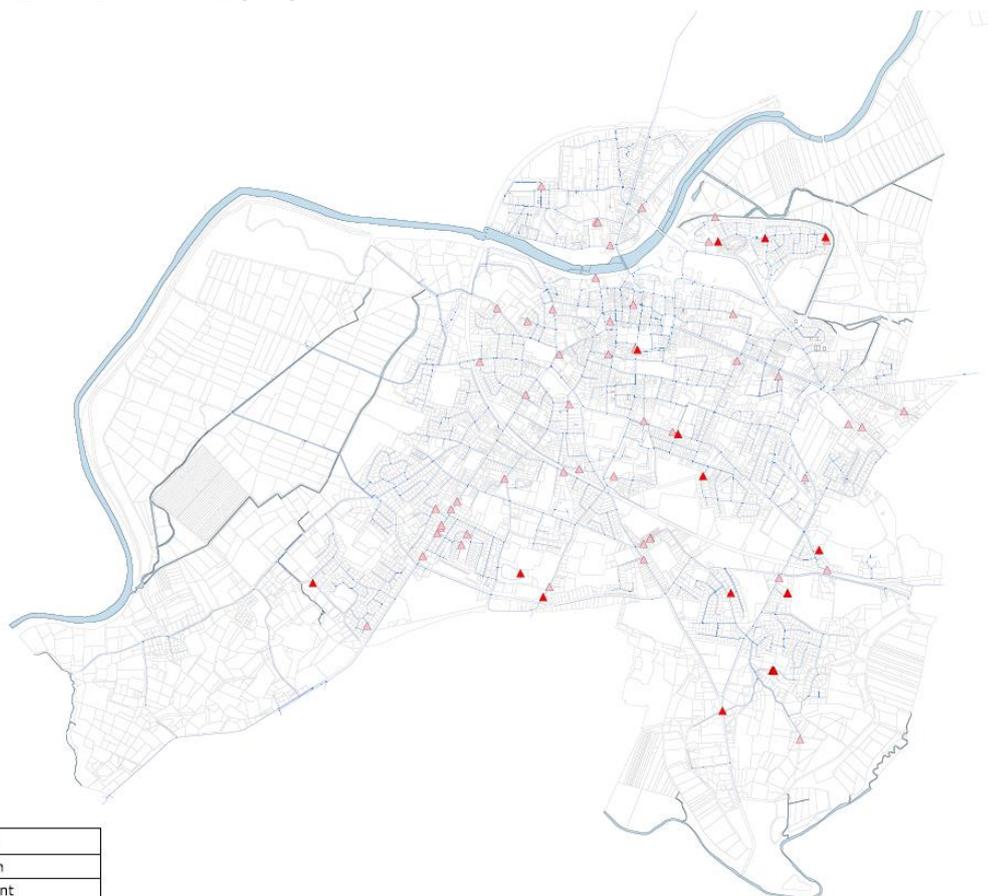
A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) de la Régie des Eaux de la Ville de DAX.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 113/ 120 (cf tableau présenté ci-après).

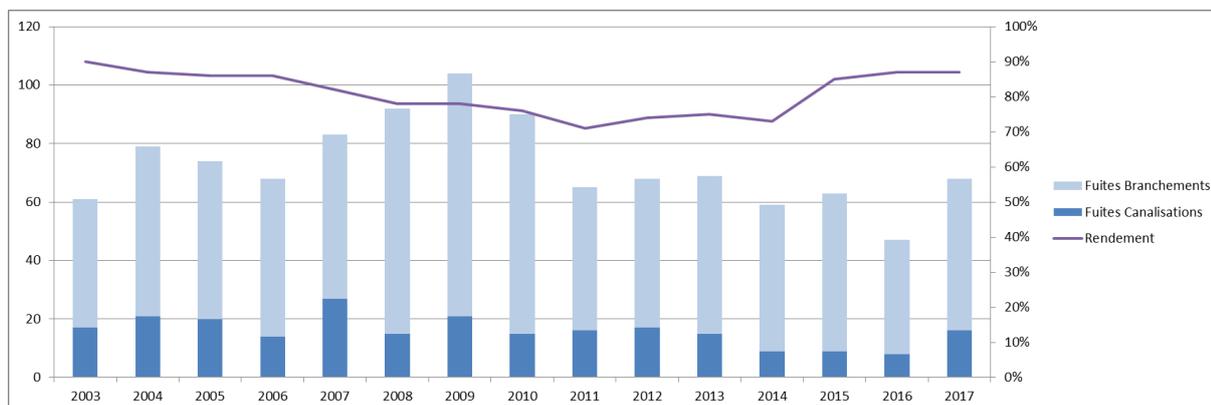
Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	15/15	15 points minimum pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)	15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose	13/15	80% des périodes de pose disponibles
sous -total 2	43/45	> 40 points minimum pour poursuivre
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants,...)	10/10	SIG
Inventaire Pompes et équipements électromécaniques	10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements	10/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteur)	10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations	10/10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement	10/10	Cf. Page suivante
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum	10/10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour	0/5	Schéma Directeur en cours d'élaboration
TOTAL	113	/120

L'indicateur ci-dessus met en avant une très bonne connaissance du réseau d'eau potable pouvant cependant être améliorée par la mise à jour continue des informations (via le SIG). Afin d'optimiser cet indicateur, le service mènera en interne des investigations pour connaître l'âge de chaque canalisation. Par ailleurs, les études de Schéma Directeur en cours permettront de disposer d'une modélisation hydraulique des réseaux.

ENTRETIEN ET REPARATIONS



La cartographie ci-dessus ne permet pas de mettre en avant des zones plus particulièrement sensibles aux fuites que d'autres.



Après une diminution en 2011, le nombre de fuites constatées sur le réseau de la ville s'est relativement stabilisé, avec un minimum atteint en 2016, pour retrouver un niveau important en 2017 : 8 fuites sur canalisations et 39 fuites sur branchements.

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2017 le Service des eaux a effectué 8 opérations de renouvellement ou d'extension du réseau :

Adresse	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Matériau Posé
Rue George CHAULET prolongée	130	PVC BO
Route de Peyrehorade	26	PVC BO
	5	PEHD
	560	Fonte Blutop
Cours Joffre	100	Fonte Blutop
Rue Jean RAMEAU	140	Fonte Blutop
Rue Xaintrailles	214	Fonte Blutop
Rue Thore	525	Fonte Blutop
	16	PVC BO
Rue Jean Le Bon	593	Fonte Blutop
	9	PVC BO
Rue Trésaugue	185	PVC BO
TOTAL 2017	2503 ml	

Les données sur les travaux concernant les réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	138 km
Renouvellement du réseau	2 503 ml
Renouvellement du réseau 2017	1,81 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	1,67 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 1,67 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 60 ans.

2.2.3 GESTION FINANCIERE DU SERVICE

PARAMETRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité Eau Potable :

2017	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice (réalisation + reports)
Fonctionnement	3 420 307,31 €	3 468 289,58 €	590 316,93 €
Investissement	822 143,74 €	830 242,81 €	- 34 202,73 €
TOTAL	4 242 451,05 €	4 298 532,39 €	556 114,20 €

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget Eau Potable de la régie des eaux.

TAUX D'IMPAYES ET VERSEMENT AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie Municipale pour poursuivre les recouvrements. Pour les personnes en difficulté, la ville de DAX alimente le Fond Départemental de Solidarité à hauteur de 5 000 €.

		2015 ⁽¹⁾	2016 ⁽²⁾	2017
Impayés	Taux	10,32%	4,13 %	3,32 %
	Montant	301 972,00 €	121 017,94 €	92 910 €
Versement au fonds départemental de solidarité		5 000 €	5 000 €	5 000 €

⁽¹⁾Le taux d'impayés se rapportent aux factures émises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 et impayées au 1er mars 2016.

⁽²⁾ Le taux d'impayés est de 4,13 % calculé sur les recettes 2015 avec le reste à recouvrer au 31/12/2016, à la différence des autres années où le taux était calculé sur les recettes N-1 avec l'état des restes de l'année N de création du rapport.

EXTINCTION DE LA DETTE

En 2017, le budget annexe de l'eau potable n'a pas été grevé par l'endettement.

2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RESEAU

RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

- « Volume consommé » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « Volume Produit » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.



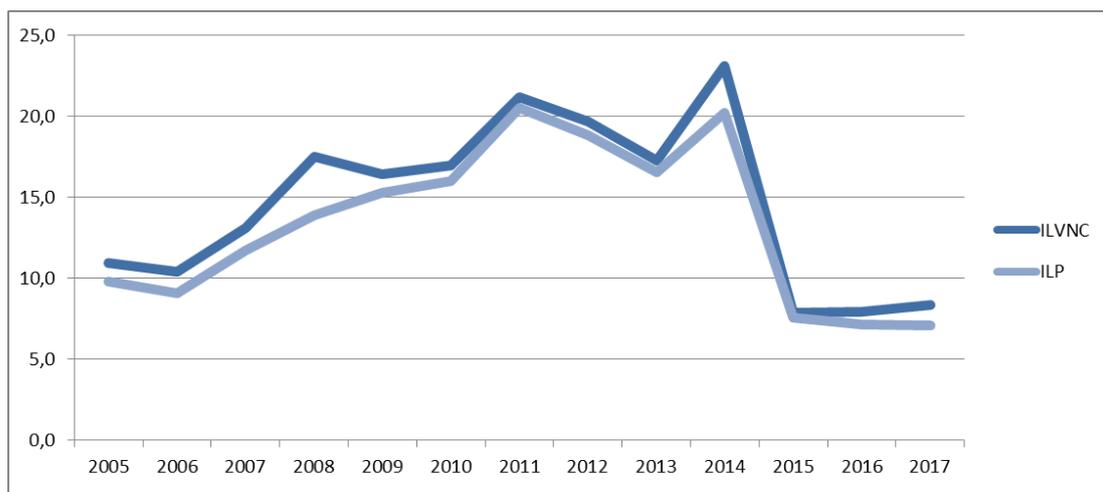
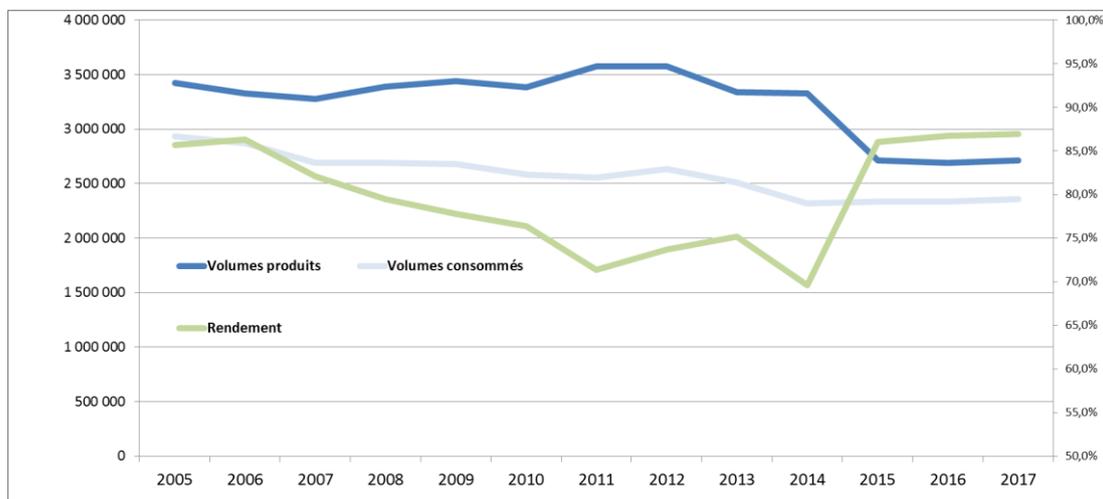
Si la réparation de la fuite du Boulevard Carnot (février 2015) a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions correctives sont engagées depuis 2012 : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteur et individualisation des comptages, etc...

La fuite de Carnot fonctionnant comme une soupape jusqu'en février 2015, les résultats des interventions du service n'ont pas été visibles pour autant.

Ainsi, l'année 2015 a permis de récolter le fruit de l'ensemble du travail effectué en améliorant le rendement du réseau général de plus de 15%, nous permettant de retrouver le niveau maximal jamais affiché depuis la mise en place de la télégestion généralisée. En 2017, ce bon fonctionnement est confirmé, avec un rendement annuel maintenu à 87 %.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement	78 %	76 %	71 %	74 %	75 %	70 %	85 %	87 %	87 %
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	16,9	17,5	21,8	20,3	17,8	23,8	8,1	8,2	8,4
ILP (indice linéaire de Perte)	15,7	16,5	21,1	19,4	17,1	20,8	7,8	7,4	7,1

Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) progressent eux aussi de façon spectaculaire, en se stabilisant à des valeurs équivalentes à celles observées en 2005, avant la mise en place du suivi des forages par télégestion.



2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages,...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Nom Forage	Commune	N° Banque Sous-sol	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m ³ /j	Indice Pondéré
F2S	Dax	09771X0030	14/01/1991	80 %	994	795
F3S		09771X0091	14/01/1991	80 %	1 021	817
F5S		09771X0160	23/02/2000	80 %	2 428	1 942
F6S		09771X0191		40%	600	240
P3S		097711X000 7		40 %	1 410	564
F1H	Saint-Paul-lès-Dax	09505X0006	21/09/1990	80 %	504	403
F2H		0905X0010	21/09/1990	80 %	608	486
F3H		0905X0012	21/09/1990	80 %	772	618
F4H		09505X0018	21/09/1990	80 %	884	707
TOTAL					9 221	6 573
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL					71,3 %	

Pour ce qui concerne la ressource captée par F6S et P3S, la procédure est en cours depuis quelques années. L'avis de l'hydrogéologue agréé a été rendu en 2005 et des essais complémentaires de pompage ont été menés. L'administration poursuit l'instruction du dossier pour lequel la Régie Municipale fournira de nouveaux éléments actualisés. Les équipements, influencés par la nappe superficielle (P3S et F6S) sont de moins en moins utilisées (17 % du volume total produit).

3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service d'assainissement collectif correspond au service en charge de la collecte, du transfert et du traitement des eaux usées domestiques des abonnés de la collectivité.

3.1 QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAU USEE

Sur le territoire de DAX, la ville recense, en 2017, 15 222 abonnements au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	21 702 + 12 000 saisonniers
SAINT-PAUL-LES-DAX	
NARROSSE	3093
CANDRESSE	825
YZOSSE	433
SAINT-PANDELON	815
BENESSE-LES-DAX	534
OYERELUY	1780
SEYRESSE	769
TERCIS-LES-BAINS (Lot. De l'Aiguille)	
Total	41 951

En 2017, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU.

Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %

3.1.2 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de forte pluie ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

En octobre 2017, un sinistre pour débordements de réseau chez l'utilisateur, tel que défini dans les indicateurs obligatoires (demandes d'indemnisation justifiées), a été observé (dégâts sur linge suite à une casse d'une canalisation assainissement).

Des défauts de conception sur des habitations vieilles ou récentes, des fuites sur des canalisations d'eau potable ont pu également engendrer des sinistres, non imputables au service (hors fuite).

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0,07.

3.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la ville de DAX est composé de 203 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et les eaux pluviales en réseau séparatif ou unitaire :

Type de réseau	Linéaire	Répartition
Réseau séparatif d'eaux usées	15 km	8 %
Réseau pseudo-séparatif d'eaux usées	25 km	12 %
Réseau séparatif d'eaux pluviales	47 km	23 %
Réseau unitaire (eaux usées + eaux pluviales)	116 km	57 %

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



L'amont du réseau principal de collecte d'assainissement est situé au Sud-Est de la ville, puis celui-ci remonte jusqu'au centre-ville en bordant l'Adour, et redescend enfin vers le Sud-Ouest en longeant les Barthes de Saubagnacq pour arriver sur la station d'épuration.

Ce réseau est équipé de 23 postes de refoulement (points blancs sur le dessin ci-dessus) permettant

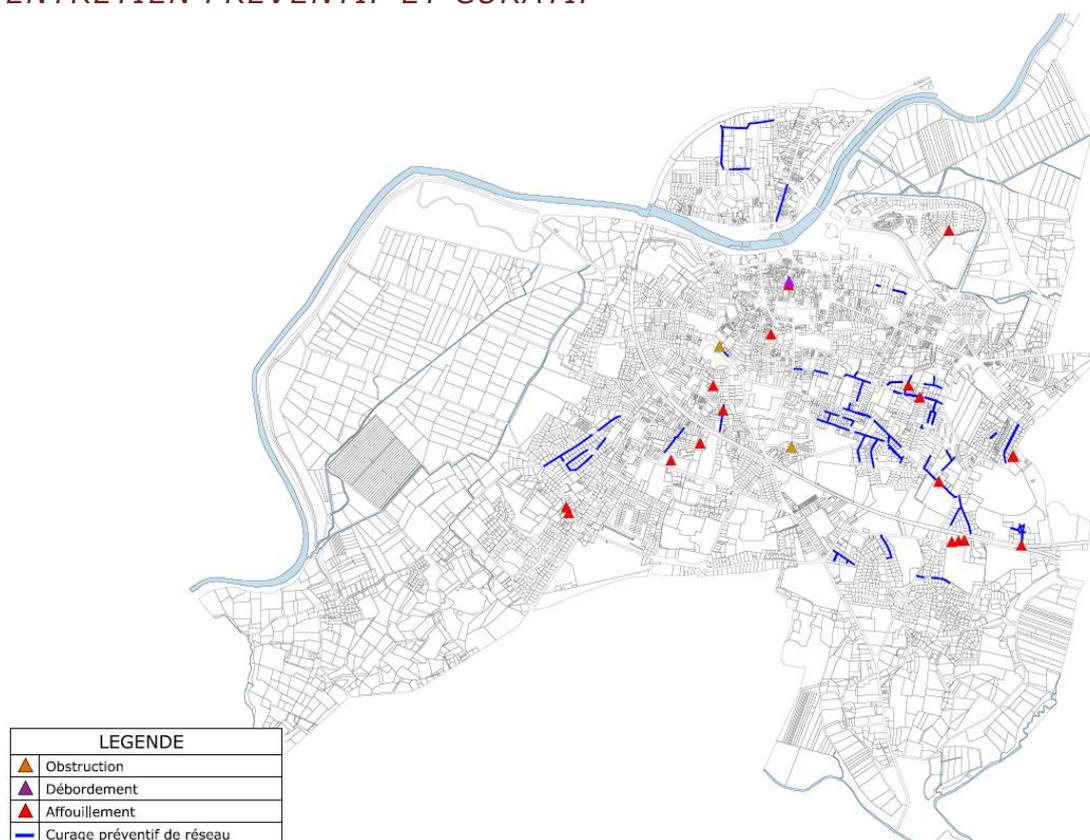
d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
sous-total 1	15/15	15 points pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	5/15	50 % renseignés
sous -total 2	35/45	< 40 points pour poursuivre
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	12/15	70 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR,DO,...)	10/10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	10/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	10/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	35/120	< 40 points minimum (sous-total 2)

En raison des données trop imprécises sur l'âge de pose des canalisations du réseau d'assainissement, l'indicateur de connaissance reste bloqué à 35/120. Les prochains résultats du Schéma Directeur d'Assainissement et l'évolution de l'outil SIG pourront probablement nous permettre d'améliorer rapidement cet indicateur (estimé à 112/120).

ENTRETIEN PREVENTIF ET CURATIF



		2013	2014	2015	2016	2017
Divers	Enquête de raccordement	199	156	233	269	477
	Nombre heures sortie Hydrocureur	1 466	1 262	1 490	1 557	1 359
Curatif	Nombre d'affouillement EU	7	3	6	13	8
	Nombre de débordement chez les usagers	8	1	0	0	1
	Nombre de points noirs	2,5	1,7	2,5	2,5	2,5
Préventif	Nb d'avaloirs entretenus	1 070	582	712	300	459
	Linéaire du réseau curé (ml)	1 370	1 326	7 288	11 995	8 612

Le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) est de 2,5 constant depuis 2012. Six interventions ont eu lieu en 2017 pour présence de graisses et racines liée à la vétusté du réseau.

Le service Assainissement continue de travailler sur ces points : inspection caméra, renouvellement, etc.

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2017, le service Assainissement a effectué 5 opérations de travaux neufs sur les réseaux d'assainissement :

Adresse	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)
Route de TERCIS (EU)	565
Route de TERCIS (EP)	425
Rue Frédéric BASTIAT (EP)	85
Rue DENIS (EP)	33
Place THIERS (EU)	50
TOTAL 2017	1 158 ml

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	156 km
Renouvellement du réseau	1 158 ml
Renouvellement du réseau 2017	0,74 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,96 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,96%, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 104 ans.

Les contraintes financières de l'année 2017 et les orientations budgétaires favorisant les études (y compris le financement du schéma directeur d'assainissement) et n'ont pas permis de dégager le même niveau d'investissement pour le renouvellement des réseaux.

3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION

CARACTERISTIQUES GENERALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m ³ /jour
Débit de pointe	1 400 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m ³ /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

(1) on considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe de temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

RENDEMENT EPURATOIRE

Les exigences réglementaires décrites ci-dessus imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

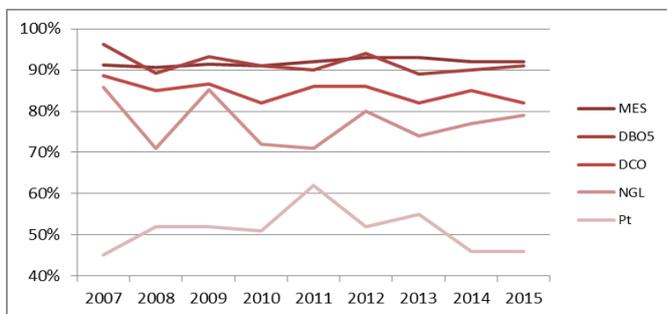
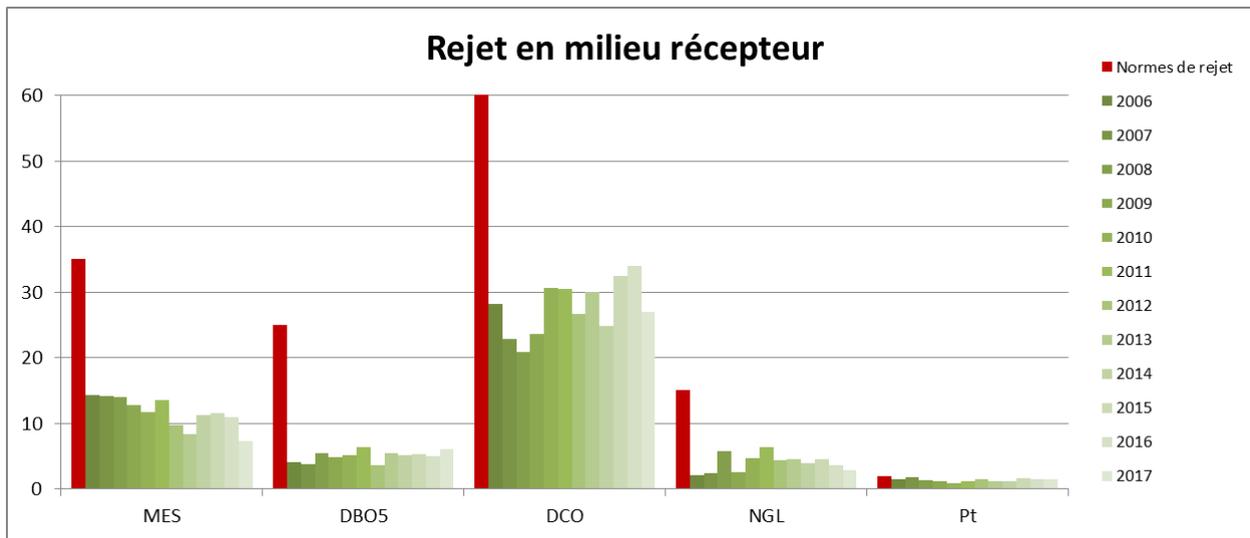
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire Municipal de Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 6 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2017 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2013	2014	2015	2016	2017
Entrée STEP	Volume reçu (m ³ /j)	24 000	17 871	17 771	16 160	16 238	14 736
	Charge entrante (kg DBO ₅ /j)	2 642	891	915	1 060	1004	1106
Qualité du Traitement	DCO(mg/l)	< 125	30	25	32	34	27
	DBO ₅ (mg/l)	< 25	5	5	5	5	6
	MES (mg/l)	< 35	8	11	11	11	7,3
	NGL (mg/l)	< 15	4	4	4	3,6	2,9
	Pt (mg/l)	< 2	1	1	1,6	1,5	1,4
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)		2 401	2 192	2 338	2834	2566
	Siccité moyenne		28 %	27,9%	28 %	26,6%	25,0%



Ce graphe reprend les **rendements** obtenus sur la nouvelle station d'épuration depuis 2006. Les rendements sont aujourd'hui conformes à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne. La baisse observée sur l'élimination du phosphore est surtout liée au fait que le flux entrant est déjà très faible

En termes de concentration en sortie, les exigences de l'arrêté sont respectées.

On observe en 2017 un maintien de la qualité du traitement général, ce qui encourage le service à poursuivre les efforts pour fiabiliser ces équipements et entamer leur renouvellement.



Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.

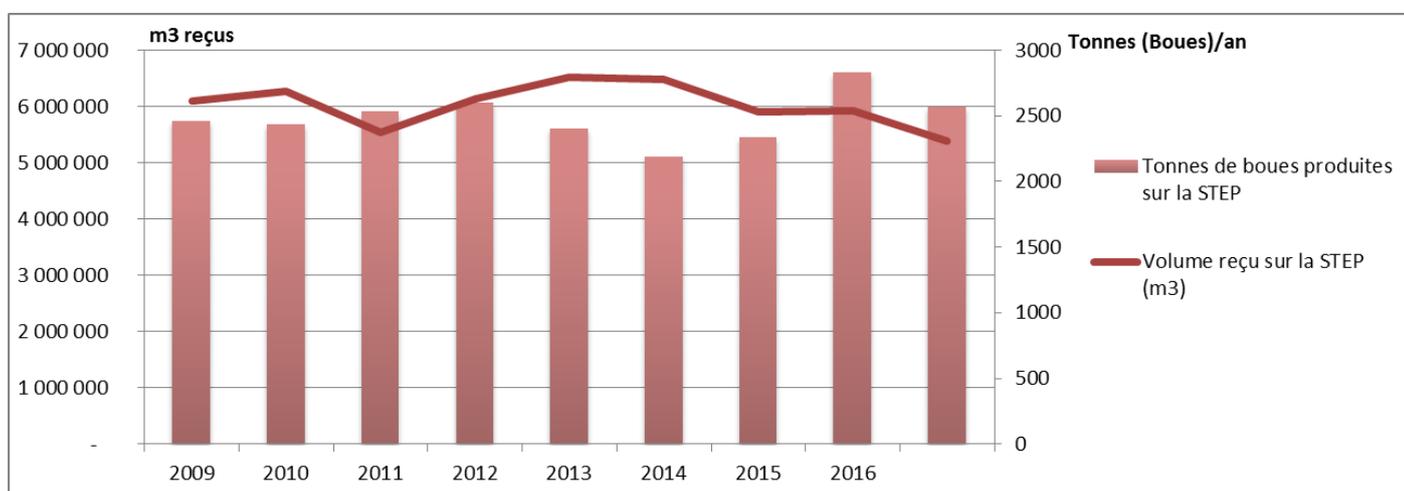
BOUES ISSUES DE L'EPURATION

Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes de boues Produites	2 401	2 192	2 338	2 834	2 566
Volume Traité (m³/an)	6 522 790	6 486 560	5 898 419	5 924 176	5 378 176
Pluviométrie (mm)	1 330	1 218	883	928	926

En 2017, la faible pluviométrie justifie les faibles volumes reçus sur la station ainsi que l'augmentation de la quantité des boues produites, liée également :

- à la baisse des surverses vers l'Adour,
- l'augmentation de la réception des matières de vidange externes.



3.2.3 GESTION FINANCIERE DU SERVICE

PARAMETRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice (réalisation + report)
Fonctionnement	4 586 785,50 €	5 242 555,83 €	1 615 363,64 €
Investissement	1 763 762,92 €	1 297 947,05 €	- 106 726,02 €
TOTAL	6 350 584,42 €	6 540 502,88 €	1 508 637,62 €

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

TAUX D'IMPAYES ET VERSEMENT AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés à la Trésorerie Municipale pour poursuivre les recouvrements.

Pour les personnes en difficulté, la ville de Dax alimente le Fonds Départemental de Solidarité à hauteur de 8 300 €.

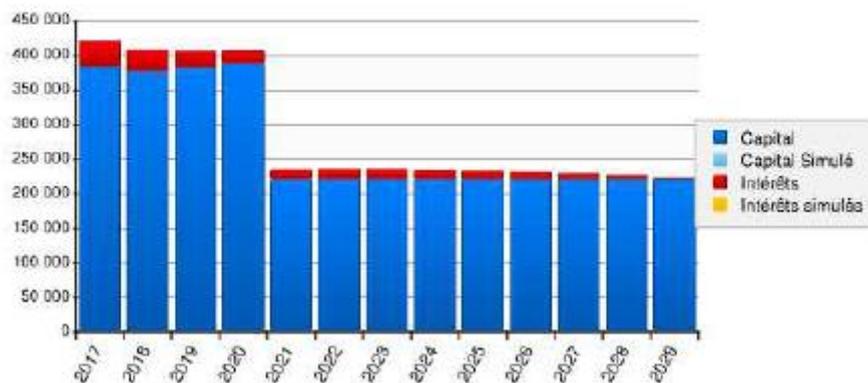
		2015 ⁽¹⁾	2016 ⁽²⁾	2017
Impayés	Taux	9,59%	3,91 %	3,53 %
	Montant	450 861 €	183 630 €	164 243 €
Versement au fonds départemental de solidarité		8 300 €	8 300 €	8 300 €

⁽¹⁾Le taux d'impayés se rapportent aux factures émises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 et impayées au 1er mars 2016.

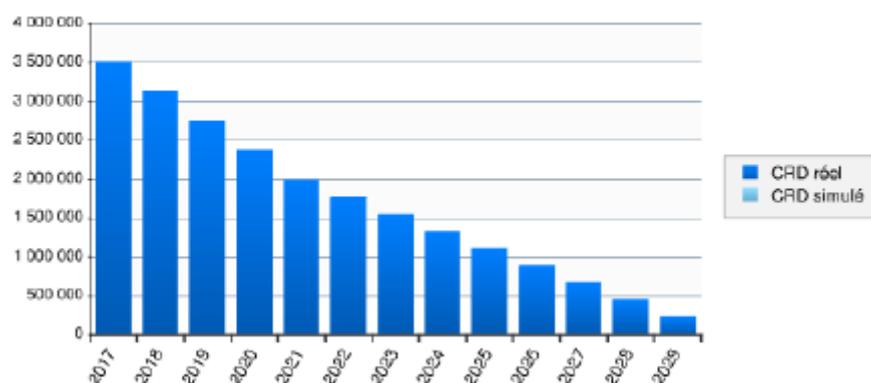
⁽²⁾ Le taux d'impayés est de 3,91 % calculé sur les recettes 2015 avec le reste à recouvrer au 31/12/2016, à la différence des autres années où le taux était calculé sur les recettes N-1 avec l'état des restes de l'année N de création du rapport.

EXTINCTION DE LA DETTE

Flux de remboursement

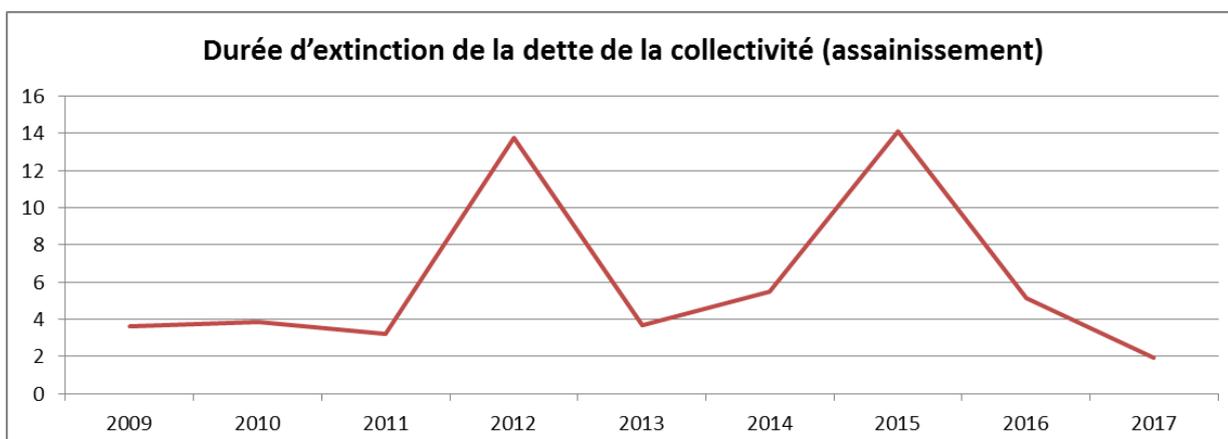


Evolution du GRD



L'endettement du budget assainissement est maîtrisé, et tend à baisser de façon significative à partir de 2020.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (assainissement)



En 2017, la durée d'extinction de la dette est de 1,95 année.

3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) de 2014
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	SDA 2014
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20/20	SDA 2014
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	SDA 2014
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0/10	Attente mesure selon arrêté du 21/07/2015
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10/10	Total A = 90 (>80)
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	5/10	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	95/120	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipement et en performances des services d'assainissement compétents. La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

Il est donc aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.



En 2017, 8 surverses significatives, identifiées lors de la première étape du Schéma Directeur d'Assainissement, sont équipés de débitmètre.. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante. ouvrages d'épuration

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif correspond au service en charge de contrôle du bon fonctionnement des ouvrages privés d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

La ville de Dax ayant un développement urbain, seules 34 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 65 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles).

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2011, le service public d'assainissement non collectif a validé son règlement et a démarré les visites de contrôles des équipements.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 120/140 pour l'année 2017, identique à sa valeur supposée en 2016.

4.2 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2017, 100 % des installations ont été contrôlées et 44% ont été déclarées conformes (15 sur 34).

SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE					
Code	Description	2014	2015	2016	2017
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 754	40 000	40 000	40 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,49	1,49	1,50	1.50
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96 %	94 %	98 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	103	113	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70 %	85 %	87 %	87 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	24	8	8	8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	21	8	7	7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,86 %	1,81 %	1,64 %	1.67 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71 %	71 %	71 %	71 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	5 000	5 000	5 000	5 000
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,4	4,7	3,5	3,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0	0	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,06%	10,32%	4,13 %	3,32 %
P155.1	Taux de réclamations	1 %	4,72%	4,01 %	2,62 %

INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2014	2015	2016	2017
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	22 035	22 035	42 000	42 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 192	2 338	2 834	2 566
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,64	2,65	2,65	2,65
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%	100%	100 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	35	35	35	35
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%	100%	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	8 300 €	8 300 €	8 300 €	8 300 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	0	0,07
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,7	2,5	2,5	2,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,87 %	1,48 %	1.01 %	0,97
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	60	95	95
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,49	14.11	5,12	1,95
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,79%	9,59 %	3,91 %	3,53 %
P258.1	Taux de réclamations	0,46%	0,28 %	0,07 %	0,13
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	71	71	71	66
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	120	120	120	120
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	44 %	44 %	44 %	44 %